

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN

4.2.b. Document graphique du règlement

Zoom Centre-Village
1/2000

Document de travail
en date du 5 mars 2025

RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

- Emplacement réservé
① Numéro de l'opération

n° ER	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la rue Chante le Vent	COMMUNE	178 m²
2	Extension du cimetière	COMMUNE	2 535 m²
3	Elargissement de la rue du Bicentenaire	COMMUNE	464 m²
4	Elargissement de la rue du Bicentenaire	COMMUNE	749 m²
5	Création d'un trottoir, d'un arrêt de bus et d'une station de bus	COMMUNE	736 m²
6	Aménagement de stationnements	COMMUNE	1 440 m²
7	Création d'un trottoir	COMMUNE	95 m²

LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du bourg
Ub Zone bâtie de densité moyenne
Uh Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
Ue Zone d'équipements publics
Ui Zone d'activités industrielles
Uia Zone d'activités artisanales
Uic Zone d'activités commerciales

ZONES A URBANISER

- AU** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
AUa Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
AUH Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Février 2015

- R** Secteur "Inconstructible sauf exception" (R)
RC Crues rapides des rivières (valant RCu en zone urbanisée)
R1/R2 Inondations de plaine (valant R1A en zone agricole et R1N en zone naturelle)
RT Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
RV Ravissements et ruissellements sur versant
RG Glissements de terrain
RF Effondrements

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

- Canalisation de transport d'hydrocarbures (TRAPIL-ODC) (SUP1 = 200 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)
P Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)
Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (TOTAL) (SUP1 = 140 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)
P Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)
Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (SPMR) (SUP1 = 125 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)
P Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1.)

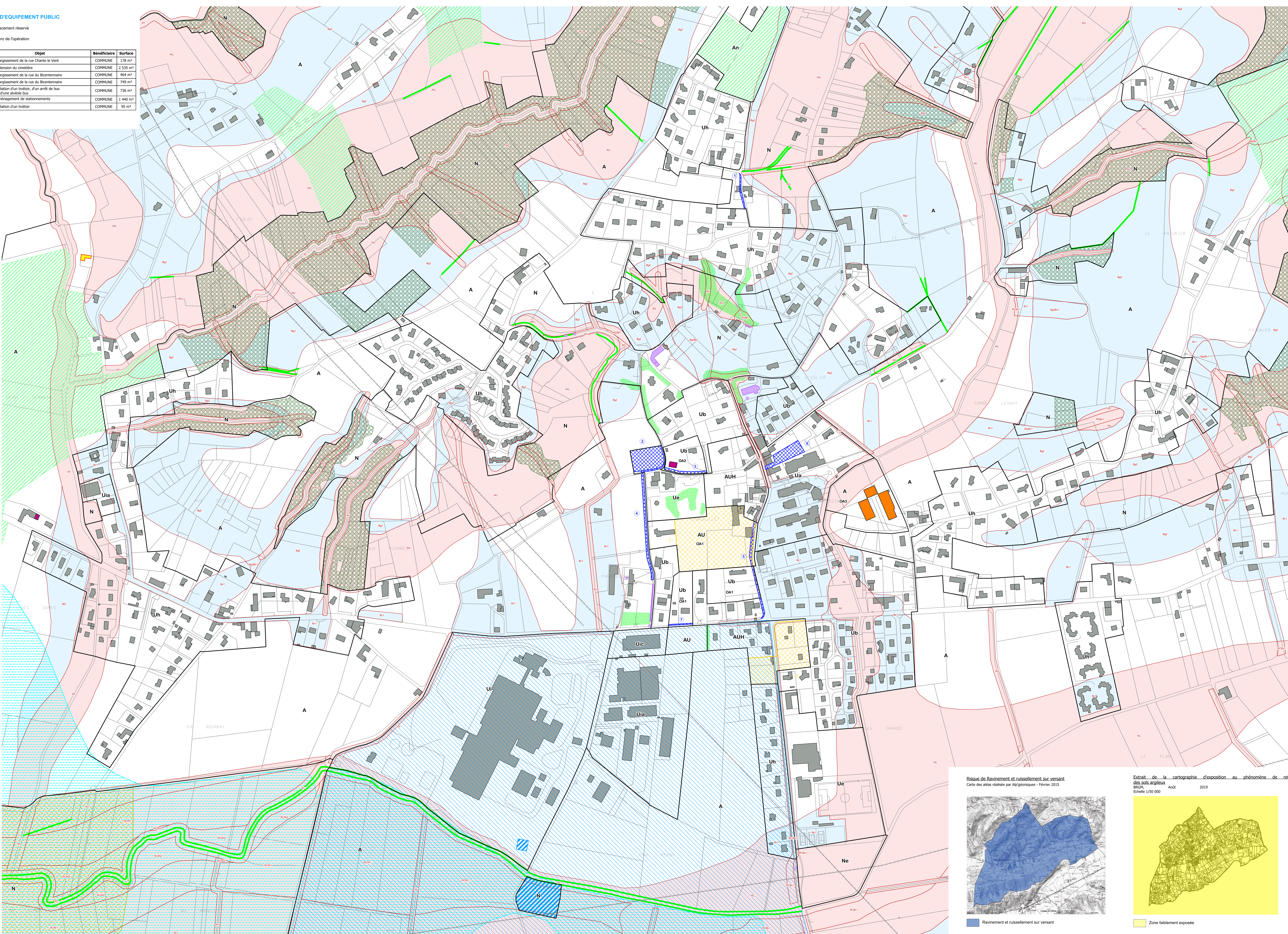
- Forage de la Plaine** (DUP du 1er mars 2019, rectifiée le 3 avril 2019)
pe Périmètre de protection éloignée
Captage privé Danone (Rapport géologique du 10 août 2013)
pi Périmètre de protection immédiate
pr Périmètre de protection rapprochée

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

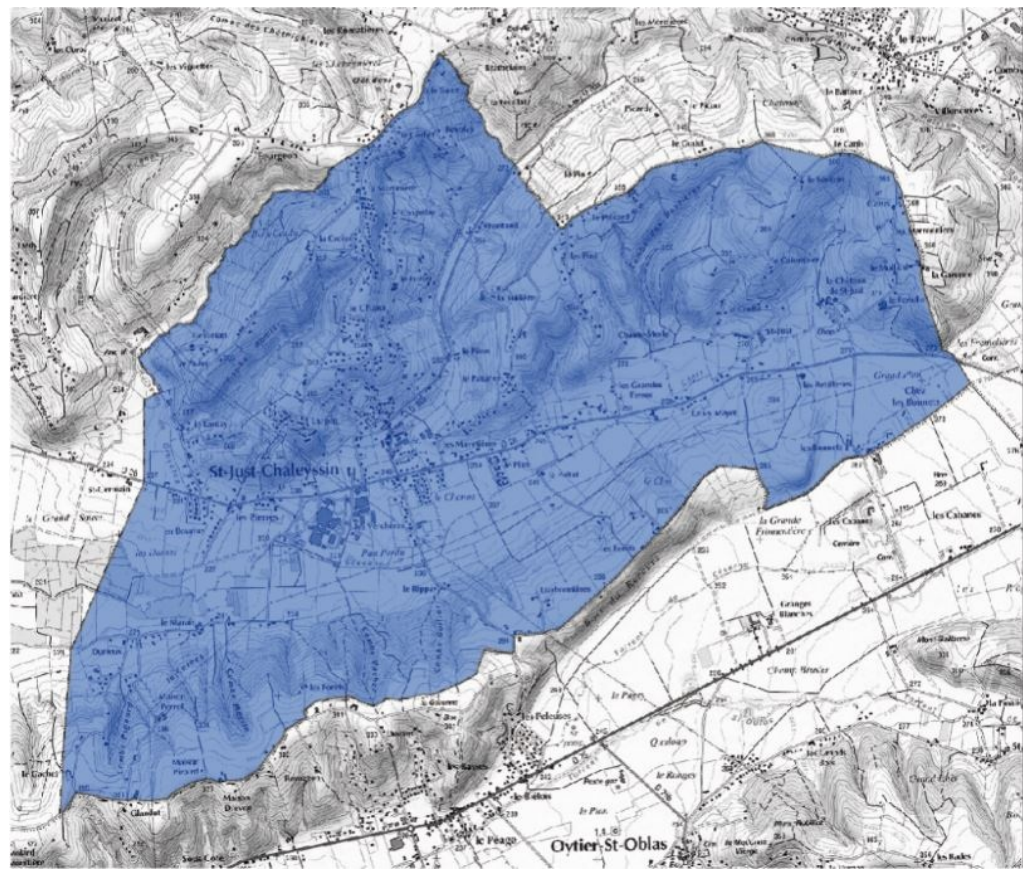
- S** Servitude de Mixité Sociale
Ch Changement de destination (habitat)
Ch Changement de destination (activités de services et artisanales)
B Elément Bâti Remarquable du Paysage (bâtiment)
Bp Elément Bâti Remarquable du Paysage (petit patrimoine : croix, fontaine, grottes, ...)
Bm Elément Bâti Remarquable du Paysage (mur)

AUTRES INFORMATIONS

- Lignes Haute-Tension
M Monument historique (Chapelle de Saint-Just) et son périmètre de protection (500 mètres)
B Bâtiment d'élevage (recu à respecter)



Risque de Ravinement et ruissellement sur versant
Carte des aléas réalisée par Alp'Géorisques - Février 2015



Extrait de la cartographie d'exposition au phénomène de retrait des sols argileux
BRGM, Août 2019

